

Bantè, le 17 Avril 2025

**Collectif des victimes des saccages  
perpétrés les 4,5 et 6 Mars 2025 à  
Assaba, Commune de Bantè,  
arrondissement de Bobè.**

**Tél : 01 44 91 30 36  
01 95 29 59 09**

**A**

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité Publique**

**Objet : Informations sur la situation  
de vie « Critique des Sinistrés »**

Monsieur le Ministre,

Nous collectif des victimes des saccages perpétrés à Assaba venons très humblement vous informer des évènements malheureux qui se sont passés à Assaba les 4,5 et 6 Mars 2025 pour lesquels nous sommes des victimes innocentes.

En effet, Monsieur le Ministre, de quoi s'agit-il ? Un conflit foncier opposait depuis un temps Monsieur IDJEBOU Saliou à Mr OLAOU Saturnin, objet de plusieurs plaintes formulées par le sieur IDJEBOU Saliou contre le sieur Saturnin et régulièrement enregistrées au commissariat de Bantè. Le mardi 04 Mars 2025 les éléments du commissariat de Bantè devraient se rendre sur les lieux quand le sieur OLAOU Saturnin déclare être indisponible. Saliou se rend alors dans son champs d'Acajou qu'il exploitait depuis plusieurs années et qui devient actuellement le domaine litigieux. C'est alors que le sieur OLAOU Saturnin accompagné de deux de ses frères se rendent sur les lieux armés de gourdins et de coupe-coupe. Ils assommèrent Monsieur Saliou qui ramassait les mains nues des noix d'acajou dans sa plantation. Une vive bagarre s'est éclatée, Saliou tomba évanoui à la suite des coups de machette reçus ; ce dernier vomissait du sang puis transporté au Centre de Santé de Savalou. Malheureusement le sieur Saturnin OLAOU, décède peu de temps après la bagarre.

Dans la nuit du Mardi 04 Mars 2025, les parents de feu Saturnin ont sollicité l'appui de leurs amis et des renforts venus de certains villages environnants. Ce groupe armé envahit la famille OLAKERE. Soumise à une forte pression et ne voulant

répondre à la provocation les membres de la famille abandonnèrent leurs domiciles. Les assaillants ont détruit toutes les maisons, incendiés tous les biens appartenant à la famille OLAKERE, plus de vingt ménages ont été complètement détruits et saccagés, les documents, les habits, les pièces d'état civil, passeport, diplômes, moyens roulant, argents en espèces ; des vivres ; des sacs de soja ; d'acajou entièrement consumés, un enclos de bêtes brûlé avec tous les animaux. Ces actes de vandalismes ont été commis pendant trois jours (4,5 et 6) Mars 2025.

## **Actions menées**

- Le vendredi 07 Mars 2025, un huissier de justice s'était rendu sur les lieux à la demande de la famille OLAKERE, pour les constats (Rapport annexés à la note).
- Le lundi 24 Mars 2025, un membre du collectif en la personne de Waidi OLAKERE dépose une plainte au Tribunal de Première Instance de Savalou (copie annexée)
- Le 26 Mars 2025, une note d'information et d'assistance a été adressée au Préfet du département des Collines (copie annexée)
- Le 28 Mars 2025, une délégation des victimes a rencontré le maire pour lui faire part de leur situation de vie très dégradante et des menaces quotidiennes dont ils font l'objet. La délégation a signifié au Maire le désir des déplacés de rentrer au village pour leurs récoltes, la reprise des classes de leurs enfants et la préparation de la nouvelle saison pour les prochaines récoltes. Le Maire en prenant la parole a salué l'initiative et a promis remonter l'information aux autorités compétentes.

## **Conséquences**

- Les sieurs IDJEBOU Saliou, IDJEBOU Razack, OLAOU Abel et plusieurs autres membres de la famille OLAKERE ont été arrêtés puis présentés au procureur de la République du TPI de Savalou les 11 et 12 Mars 2025. Saliou, Razack et Abel sont en détention à la maison d'arrêt de Savalou, suivant le dossier n° SAVA/2025/RP-180.
- Plus de cent quatre-vingt personnes (180) de la famille OLAKERE et alliées sont sans habitation et sont réfugiées actuellement dans les villages environnants avec des difficultés y afférentes.
- Vols systématiques de tous les biens des déplacées et la prise en otage de leurs champs par la famille OLAOU et ses alliées.
- Menaces permanentes d'assassinat de n'importe quel membre de la famille OLAKERE qui oserait se rendre au village ASSABA ou dans ses champs.
- La misère croissante et le désarroi total de la famille OLAKERE qui refuse d'opposer la violence à la violence.

## **Mesures prises :**

### **➤ *Au niveau de la famille :***

- Limiter les déplacements et promenades inutiles ou en cas de besoins urgents éviter d'être seul.
- Ne répondre à aucune provocation des assaillants.

### **➤ *Au niveau des autorités :***

- A la préfecture des collines : aucune mesure visible en faveur des sinistrés.
- A la mairie de Bantè : aucune mesure visible en faveur des sinistrés.

## **Doléances**

- Le collectif des victimes souhaite que la justice leur soit rendue et que les assaillants soient interpellés pour répondre de leurs actes. Nous victimes sommes des innocents qui ne sommes de près ou de loin mêlés ou associés de quelque manière que ce soit à cette affaire domaniale qui oppose les deux protagonistes.
- En attendant la décision de la justice, le collectif solliciterait l'assistance du gouvernement à travers votre autorité et ceci au profit des sinistrés surtout qu'en cette période difficile ils ont perdu tous leurs biens et ne savent à quel sort s'en remettre.
- La famille OLAKERE solliciterait votre implication et votre diligence pour que le calme revienne au sein de la communauté pour un vivre ensemble dans la fraternité.

Dans l'attente d'une suite favorable, le collectif vous suit reconnaissant des dispositions que vous ferez prendre pour que satisfaction lui soit donnée.

Signé

**Le collectif des sinistrés**

### ***Pièces jointes :***

- *Lettre d'information et d'assistance adressée au Préfet des Collines*
- *Listes des commanditaires et auteurs des actes de vandalisme*
- *Liste des sinistrés*
- *Copie de la plainte du membre du collectif*
- *PV de l'huissier avec des images*

### ***Ampliations :***

- *Présidence de la République (1)*
- *Ministère de la Justice (1)*
- *Préfecture des collines (1)*
- *Mairie de Bantè (1)*
- *Direction Départementale de la Police Républicaine (1)*
- *Tribunal de Première Instance de Savalou (1)*